

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2019
COMPTE-RENDU

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 30.10.2019

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 30 octobre 2019 est approuvé à l'unanimité.

2. Modalités de participation aux frais de secours – Saison 2019/2020

Conformément aux dispositions de l'article L2321-2-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal décide de recouvrer auprès des personnes ayant bénéficié des secours ou auprès de leurs ayants droits, tous les frais engagés par la Commune à l'occasion d'opérations de secours consécutives à la pratique de toute activité sportive ou de loisirs selon les tarifs définis par la délibération prise lors de cette même séance.

3. Secours sur piste – Habilitation du maire et avenant au contrat de prestation des secours – Saison 2019/2020

Le Conseil Municipal fixe les différents tarifs de relevage sur piste et de transport des blessés secourus sur le territoire administratif de la commune de Vignec. Il désigne la Sté Altiservice comme prestataire pour le relevage, la Sté Jacomet comme prestataire pour le transport, la Sté Blugeon pour le transport hélicoptéré et le SDIS 65 en cas d'impossibilité de la Sté Jacomet. Le Dr Victorion ou son remplaçant est désigné comme médecin intervenant sur les pistes.

4. Modification des statuts de la CCAL

Suite à l'approbation des modifications statutaires de la CCAL par le conseil communautaire, le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts de la Communauté de Communes Aure-Louron.

5. Avenant à la convention "Retraite"

Le conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant à la convention d'adhésion au service "Retraite" mis en place par le centre de gestion des Hautes-Pyrénées depuis 2016.

6. Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement

Conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal autorise le Maire, à l'unanimité, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2020 dans la limite de 25 % des crédits prévus au budget 2019, soit les montants ci-dessous :

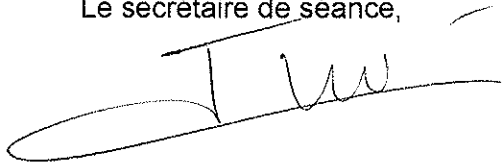
Budget Communal	
Terrains nus (art. 2111)	120 000 €
Autres bâtiments publics (art. 21318)	56 000 €
Réseaux de voirie (art. 2151)	173 000 €

7. Location d'un appartement - RdC ancien presbytère

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer l'appartement du rez-de-chaussée de l'ancien presbytère à M. Philippe DAUNIS à compter du 1^{er} janvier 2020 et fixe le montant du loyer à 370 € par mois révisable au 1^{er} janvier de chaque année.

Vignec, le 12 décembre 2019

Le secrétaire de séance,



Michel TRESALLET

Le Maire,



Jean-Michel ISOART